

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

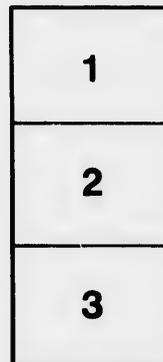
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

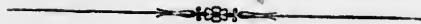
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

RAPPORT
DU
SURINTENDANT
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

16

POUR LES
ÉCOLES CATHOLIQUES
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA



ST. BONIFACE
IMPRIMERIE DU JOURNAL "LE MÉTIS"
—
1872

St. Boniface, 8 Février 1872.

A L'HON. SECRÉTAIRE PROVINCIAL,

HONORABLE MONSIEUR, .

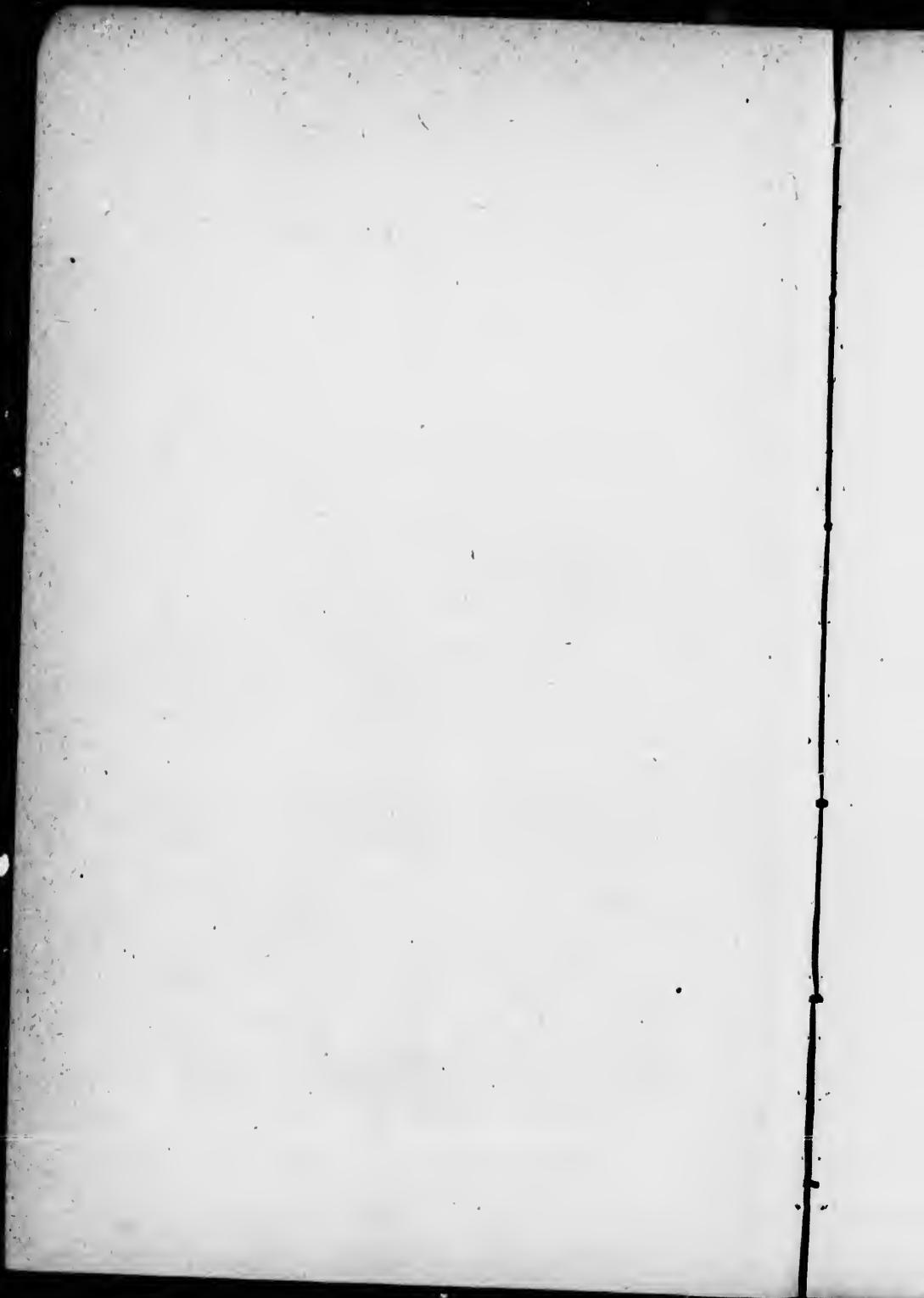
J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, mon Rapport de 1871, comme Surintendant des Ecoles Catholiques de la Province de Manitoba.

Daignez croire, Honorable Monsieur, aux sentiments de respect de

Votre très-humble serviteur,

JOSEPH ROYAL,

Surintendant.



A SON EXCELLENCE, LE LIEUTENANT-GOUVER-
NEUR DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état des écoles élémentaires catholiques de la Province, telles que je les ai trouvées lors de l'inspection que je viens de terminer, sur les résultats de la loi actuelle, de même que sur les modifications qu'il pourrait paraître utile d'y apporter.

Par la loi 34e Vict. chap. 12, passée durant la dernière session de la Législature de Manitoba et sanctionnée le 3 Mai de cette année, la Province a été dotée d'un système d'Instruction Publique consacrant des principes acceptables à notre population mixte et organisé sur des bases simples et larges tout à la fois.

Laissant aux deux grandes croyances religieuses qui se partagent la Province, le soin de contrôler exclusivement la morale de leurs livres d'école, le législateur a établi deux conseils particuliers d'Instruction publique, l'un catholique et l'autre protestant. Ces deux conseils ont chacun leur système d'action propre et indépendante, et en se réunissant forment le Bureau d'Instruction Publique dont les attributions générales sont nettement définies. Les deux Surintendants, catholique et protestant, sont les secrétaires de ce Bureau.

Une disposition de la loi divise le crédit législatif voté pour les écoles par parts égales entre les deux conseils particuliers ; ce crédit a été cette année de \$6,000, somme insuffisante si l'on considère que tout est à créer dans notre nouvelle province et que l'enseignement supérieur se trouve absolument exclu de la subvention publique.

La 23me Clause de la loi décrète que les contribuables fixent eux-mêmes le mode de soutenir leurs écoles dans l'assemblée annuelle où se fait l'élection de leurs Commissaires. Ces fonctionnaires sont au nombre de trois par arrondissement.

Tels sont les principes fondamentaux de notre système d'Instruction publique qu'il m'a paru à propos de rappeler ici afin de donner une idée précise de la façon large et judicieuse avec laquelle il a été combiné.

L'Etat est resté parfaitement dans son rôle en intervenant dans cette importante question de l'Instruction publique, non pour gêner ou détruire, mais pour aider et encourager ce qui existait déjà dans le Nord-Ouest, et ce qui était l'œuvre exclusive de la Religion.

De cette manière a été réglé sans efforts l'un des plus difficiles

problèmes de la politique de notre temps. Notre Statut reconnaît en effet et consacre la liberté imprescriptible du père de famille; il reconnaît et consacre aussi la seule instruction qui soit obligatoire, l'éducation morale, et par là se trouve affirmée dans nos lois la distinction si essentielle entre ce qui est impérieusement nécessaire dans l'éducation, la morale, et ce qui simplement utile, la science. C'est par l'oubli de cette distinction que les nations soi-disant les plus éclairées sont aujourd'hui en train de tout confondre à propos d'éducation, et de forcer le père de famille à contribuer au soutien d'écoles hostiles à sa foi, ce qui est foncièrement tyrannique et injuste; d'autres lui enlèvent son libre arbitre, et contre tout droit naturel l'obligent à tenir ses enfants à l'école pendant un certain temps, qu'il le veuille ou non, que son devoir le lui commande ou non, que des considérations supérieures le lui défendent ou non.

Félicitons-nous donc de ce que le gouvernement de notre jeune province a résolu cette grave question suivant la constitution, suivant le droit et suivant le bon sens.

C'est le 18 Juillet dernier que la loi est entrée en pleine opération et que s'est faite la première élection des commissaires dans les arrondissements délimités par le Gouverneur en Conseil. Les arrondissements catholiques pour toute la province avaient été fixés au nombre de dix. Le résultat des élections fut régulièrement transmis au Surintendant qui avait pris soin de publier la loi dans les journaux et d'en commenter les principales dispositions. La population se montra partout disposée à agir, et lorsque l'auteur du présent rapport annonça sa visite aux divers arrondissements, il reçut de tous les côtés les nouvelles les plus encourageantes. Cette visite néanmoins ne put avoir lieu que tard dans la saison, par suite des événements d'Octobre dernier.

VISITES DU SURINTENDANT.

Expliquer la loi, la mettre en vigueur et étudier les conditions actuelles de l'Instruction publique dans la province, tel a été le but de mes visites d'inspection dont je vais maintenant exposer respectueusement les résultats à Votre Excellence.

ARRONDISSEMENT DE ST. BONIFACE.

Les Commissaires de St. Boniface sont MM. C. de Lagimodière, N. Mouard et Herm. Brousse.

Il y a deux écoles élémentaires dans l'arrondissement, une Académie (St. Mary's, Winnipeg) un pensionnat de jeunes filles et un Collège. Les deux langues, française et anglaise, s'enseignent simultanément dans une des premières et dans les trois dernières institutions. Je fis la visite de l'école élémentaire des garçons au Collège le 8 Novembre: il y avait un total de 17 élèves présents. La classe est sous la conduite de deux professeurs, l'un de français et l'autre d'anglais.

Elèves dans le	Syllabaire.....	10
do do	Devoir.....	7
do do	Metropolitan spel.....	4
do do	Golden Primer.....	6
do do	Second Book.....	5
do do	Ecrivain.....	17
do do	L'Arithmétique.....	17
do do	Les Grammaires.....	4
do do	Perrin's.....	6
do do	Le Catéchisme.....	17

Il est juste de noter ici que du moment qu'un élève de la classe élémentaire montre de bonnes dispositions, les autorités du Collège lui offrent de suivre un cours supérieur soit classique, soit commercial. Cet encouragement ainsi donné aux élèves est d'autant plus précieux qu'il est tout gratuit.

Parmi les pensionnaires se trouvent cinq enfants de la paroisse. Il y a quatre heures et demie de classe par jour; le jour de congé est fixé au jeudi.

Quoique je n'aie pas trouvé de journal de la classe, cependant le Révérend Père Directeur s'est plaint des fréquentes absences des enfants et de la difficulté de leur faire acheter des livres.

Le 15 Novembre, j'allai visiter l'école élémentaire des filles tenue dans une des salles de l'orphelinat sous la conduite des RR. SS. de la charité. J'y trouvai 35 élèves dont 17 externes.

La salle de la classe est spacieuse et bien éclairée, la tenue des élèves excellente et témoigne que leur institutrice dévouée ne s'occupe pas seulement de leur enseigner à lire et à écrire, mais encore de leur montrer la propreté et la modestie, ces deux vertus si naturelles et si précieuses dans une femme chrétienne.

Elèves dans le syllabaire	22
“ “ “ devoir	13
“ “ “ écrivain, dont quelques unes très bien	13
“ “ dans la grammaire.....	12
“ “ l'arithmétique.....	18

Le chant s'enseigne également dans cette école que je trouvai sur un bien bon pied. Mêmes plaintes sur les absences et le manque de livres. Il y a trois heures et demie de classe par jour; le congé se donne le samedi.

Ma visite à l'Académie St. Marie, de Winnipeg, rattachée à l'arrondissement de St. Boniface, eut lieu le dix Novembre.

Cette école, dont l'enseignement est assez relevé comme son nom l'indique, se compose d'élèves des deux sexes au nombre de 34, dont 19 garçons et 15 filles.

La salle de la classe se trouve dans les meilleures conditions hygiéniques; la tenue des élèves ne laisse rien à désirer et tout dans l'enseignement peut rivaliser avec les bonnes institutions du même genre en Canada. L'institution est sous la direction des

RR. SS. de la Charité. Il y a cinq heures et demie de classe par jour; le congé se donne le samedi.

Elèves dans le syllabaire et le 1st book.....	8
“ “ 2d “	6
“ “ 3d “	7
“ “ 5th “	6
“ écrivant	18
“ dans la grammaire	10
“ “ géographie	10
“ “ l'arithmétique	19
“ “ le dessin	2
“ “ la musique (piano) et chant.....	5

ARRONDISSEMENT DE ST. FRANÇOIS-XAVIER.

Les commissaires de l'arrondissement de St. François Xavier sont MM. Thibert, père, M. Lépine et Pattenau de.

Je trouvai, lors de ma visite, le 30 Octobre, les commissaires décidés à recommander la subdivision de l'arrondissement en trois, deux aux extrémités de la paroisse qui a environ douze milles de long, et un au centre; tel était le vœu unanime des contribuables. Déjà, d'ailleurs, on s'était mis à l'œuvre, et à l'heure qu'il est une école s'est formée dans le bas de la paroisse, fréquentée par 25 enfants; celle du haut s'est organisée sous les soins d'un excellent instituteur qui a vu dès les premières semaines d'enseignement se grouper 85 élèves autour de lui.

L'école de l'arrondissement est située près de l'Eglise et sous la conduite des RR. SS. de la Charité. La salle est un peu basse, mais bien éclairée et pourvue de ventilateurs. Le chiffre des élèves est de 76, garçons et filles.

Elèves dans le Syllabaire.....	62
“ “ “ Devoir.....	14
“ “ “ écrivant.....	7
“ dans la grammaire.....	4
“ dans l'Arithmétique.....	30
“ dans la Géographie.....	1
“ dans le Catéchisme.....	tous

Le chant s'enseigne pendant une demie heure deux jours par semaine; durée de la classe par jour, cinq heures et demie, congé le samedi.

La tenue des élèves est très bonne, et l'école donne les meilleurs résultats, nonobstant les difficultés de la langue.

ARRONDISSEMENT DE ST. LAURENT LAC MANITOBA.

Les commissaires de cet arrondissement sont MM. L. de Laronde, P. Chartrand et Joseph Lavallée. Comme la Pointe de

Chènes comprise dans cette arrondissement est trop éloignée du groupe de la population de St. Laurent, (6 milles), les Commissaires me témoignèrent le désir des contribuables de cet endroit de se former en arrondissement séparé. Je reçus en effet quelques jours après une lettre des principaux habitants de la Pointe de Chènes me renouvelant leurs dispositions à ce sujet.

L'école à St. Laurent date de plusieurs années. Les zélés missionnaires qui enseignaient le catéchisme aux enfants en ont toujours profité pour leur apprendre les éléments de la lecture et de l'écriture, de sorte qu'à l'ouverture de la classe en Septembre quelques élèves se trouvaient déjà assez avancés.

La classe se fait dans un bout de la résidence des Missionnaires et sous leur direction; le Rév. F. Mulvehill en est chargé plus spécialement.

La difficulté capitale contre laquelle viennent souvent se briser, ici comme dans quelques autres localités, tout le zèle et la bonne volonté des maîtres, consiste dans la langue. Le Cris ou le Sauteux est parlé dans la famille, et l'enfant apprend à l'école une langue quasi nouvelle, qu'il oublie presque une fois rentré chez lui. Dans mes relations avec les parents et les enfants, je me suis fait chaque fois un devoir d'insister fortement sur l'usage du français, en leur montrant les avantages multipliés qu'ils ne sauraient manquer d'en retirer. La langue, en effet, entre pour beaucoup dans les habitudes et le genre d'idées d'un peuple. Or, le Cris ou le Sauteux est essentiellement la langue de la vie nomade du bois et de la prairie.

Le chiffre des élèves de l'Ecole St. Laurent est de 39, dont 22 garçons et 17 filles.

Élèves dans le Syllabaire.....	29
do do Devoir	10
do do Ecrivait	13
do do do sous la dictée.....	2
do do l'Arithmétique.....	6

La durée de la classe par jour est de quatre heures, le congé se donne le jeudi.

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE ST. PAUL

MM. Chs. de Montigny, B. Arcand et L. Desrivières, commissaires de ces arrondissement, s'occupèrent aussitôt après leur élection de doter la paroisse d'une école. Aidés des bonnes dispositions des gens, ils purent bientôt trouver un local provisoire; puis ils engagèrent les services d'un instituteur, et la classe put s'ouvrir en Octobre.

Il s'en faut de beaucoup que cette école soit sur le pied où elle devra être avant longtemps; mais il s'agissait de commencer, et le commencement fait bien augurer de l'avenir.

Le chiffre des élèves, lors de ma visite le 30 Octobre, était de 25: tous commençaient le syllabaire et apprenaient le catéchisme. J'ai appris depuis que le progrès des élèves répondait aux efforts de l'instituteur.

ARRONDISSEMENT DE STE. ANNE DE LA POINTE DE CHÊNES.

Ma visite dans cet arrondissement se fit le 12 Novembre. Par suite de circonstances extraordinaires, je ne pus réunir les commissaires ; je les vis séparément. MM. Chs. Nolin, J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin sont les commissaires de cet arrondissement ou tout me paraît marcher à merveille.

L'école a été tenue l'an dernier dans la localité à divers intervalles ; elle était suspendue lors de ma visite, pour cause de construction. Rouverte au commencement de Décembre dernier, la classe est suivie avec profit par plus de 50 élèves.

ARRONDISSEMENT DE ST. VITAL.

Les Commissaires de cet arrondissement sont l'Hon. M. Hamelin, MM. Gervais et Morin.

La maison d'École appartient à la mission catholique : elle est spacieuse, bien éclairée, mais d'une ventilation défectueuse.

La classe tenue par les RR. SS. de Charité est sur un pied excellent ; peu d'écoles du même genre dans les autres pays pourraient lui être comparées soit pour la tenue, soit pour le progrès, soit pour l'avancement des élèves. La méthode d'enseignement m'a paru excellente et j'en recommanderais l'adoption dans les autres écoles.

Le chiffre des élèves est de 64, dont trente huit garçons et vingt-six filles.

Elèves dans le Syllabaire.....	44
do do Devoir.....	20
do écrivant, dont plusieurs très-bien.....	32
do dans la Grammaire	24
do do l'Arithmétique et tenue de comptes.....	34
do do l'Histoire Sainte.....	13
do do la composition épistolaire	20
do apprenant le chant.....	tous
do do le Catéchisme.....	tous

Durée de la classe par jour, cinq heures et demie ; congé le samedi.

ARRONDISSEMENT DE ST. CHARLES.

J'ai visité l'école de cet arrondissement et vu les Commissaires le 5 Décembre ; ces derniers sont MM. P. Laverdure, J. B. Beauchemin et Power.

La maison d'école appartient à la Mission Catholique et est dirigée par une maîtresse anglaise. Le français y est enseigné par le R. P. Missionnaire de l'endroit.

La salle est grande, bien éclairée et dans de bonnes conditions hygiéniques; l'ameublement néanmoins laisse beaucoup à désirer et j'attirai sur ce fait la sérieuse attention des Commissaires.

L'école est ouverte depuis quelques années. Elle comptait lors de ma visite cinquante-deux élèves, dont trente-et-un garçons et vingt-et une filles.

Elèves dans le Syllabaire.....	11
do do Devoir	4
do do 1st Book	16
do do 2nd Book.....	7
do do 3rd Book	5
do écrivant.....	14
do dans la Grammaire.....	6
do do l'Arithmétique	30
do do le Catéchisme	tous

Durée de la classe par jour, cinq heures; congé le samedi. La maîtresse tient un journal; ici comme ailleurs, plaintes sur les absences fréquentes et le manque de livres.

J'eus la satisfaction d'apprendre à mon départ l'ouverture d'une classe du soir pour les jeunes gens; M. Power, l'un des Commissaires, avait dans ce but offert gratuitement ses services.

ARRONDISSEMENT DE ST. NORBERT.

Ma première visite dans cet arrondissement eut lieu en Octobre, afin d'y tenir une assemblée dans laquelle les contribuables voulaient décider la construction de nouvelles maisons d'école.

J'y retournai le 10 Décembre. Les Commissaires, MM. P. Parenteau, M. Jetté et B. Tourond, me firent part des excellentes dispositions des gens, et témoignèrent le désir de voir subdiviser en quatre l'arrondissement actuel. Déjà, d'ailleurs, des mesures étaient prises dans ce but, et je pus même visiter de suite trois écoles, la quatrième devant s'ouvrir quelques jours après.

1o. L'École de St. Norbert proprement dite est de fondation assez ancienne, et se trouve dirigée par les RR. SS. de la Charité, qui depuis leur arrivée dans ce pays lointain, ont semé sur leurs pas des miracles de civilisation, de patience, de zèle et d'abnégation. Je remarquai avec plaisir que la méthode était la même qu'à St. Vital.

La maison appartient à la Mission Catholique; la salle de la classe est commode, bien éclairée et dans de bonnes conditions hygiéniques.

Chiffre des élèves inscrits au journal, 61.

Elèves dans le Syllabaire.....	23
do do Devoir	27
do do écrivant, j'ai remarqué ici de grands progrès.	26
do do la Grammaire.....	15
do do l'Arithmétique.....	26
do no Géographie	12
do apprenant le chant.....	tous
do do le Catéchisme	tous

La tenue des élèves ne laisse rien à désirer ; c'est dommage que les absences fréquentes retardent les progrès qui, sans cela, seraient surprenants.

Durée de la classe par jour, cinq heures et demie ; congé, le samedi.

20. L'école de l'endroit qui devra plus tard former le second arrondissement de St. Norbert est située près de la demeure de B. Tourond et s'est ouverte le 2 Décembre, sous la direction d'une jeune fille du pays, Delle Elise de Lorne. Ayant pris une excellente instruction au pensionnat des RR. SS. de la Charité, cette jeune institutrice me parut très propre à la tâche de dévouement qu'elle avait entreprise. Lors de ma visite le 19 Décembre, je la trouvai entourée de 33 élèves d'une excellente tenue et faisant de rapides progrès. Plusieurs avaient franchi les premières pages du Syllabaire, et pouvaient déjà épeler *Notre Père*.

Durée quotidienne de la classe, cinq heures et demie ; congé, le samedi.

S'il m'était permis d'exprimer ici un vœu, ce serait celui de voir l'enseignement des écoles élémentaires présenté, comme carrière aux jeunes filles du pays élevées et instruites chez les RR. SS. de la Charité. Ce serait tout à la fois pour elles un but et un encouragement. Dans l'impossibilité de mettre toutes nos écoles élémentaires entre les mains des RR. SS. de la Charité, je crois qu'en les confiant aux meilleures élèves des Religieuses, notre personnel enseignant se recruterait ainsi de la manière la plus sûre et la plus efficace.

30. Je fis la visite de l'école de la Pointe Coupée, le 20 Décembre ; cet endroit devra former plus tard un arrondissement distinct. La classe se fait dans une maison assez grande et assez bien installée pour cet objet.

Ouverte à des intervalles irréguliers depuis plus de quatre ans, cette école a continué sans interruption depuis le mois de Septembre.

Chiffre des élèves 28, dont 16 garçons et 12 filles

Elèves dans le Syllabaire.....	24
do do Devoir.....	4
do do Ecrivain.....	3
do do l'Arithmétique.....	3
do do Catéchisme.....	tous

40. L'école dite chez les St. Germain fonctionne depuis quelques semaines, elle est fréquentée par 25 enfants.

ARRONDISSEMENT DE STE. AGATHE.

Aussitôt après leur élection, les Commissaires de cet arrondissement, MM. J. Klyne, J. Br-thelét, fils, et Alex. Morin, s'occupèrent de prendre les moyens d'avoir une école dans leur localité, à la Pointe à Gronette. Ces MM. déployèrent un zèle vraiment digne d'éloges : ni démarches, ni voyages ne leur coûtèrent.

Lorsque j'y allai, le 19 Décembre, ils venaient d'engager une

institutrice, et l'école s'est ouverte la semaine suivante avec une moyenne d'assistance de 41 enfants.

Elèves dans le Syllabaire.....	41
do do Catéchisme.....	41

Le petit groupe de population de la Rivière aux Gratiis m'a fait témoigner son désir de former un arrondissement séparé de celui de la Pointe à Grouette. Eloignés de 15 milles de ce dernier endroit, les habitants de la Rivière aux Gratiis se trouvent dans l'impossibilité d'y envoyer leurs enfants à l'école. Ils ont fondé et entretiennent déjà une petite école pour laquelle je demanderai une subvention particulière.

ARRONDISSEMENT DE PEMBINA.

Les Commissaires de cet arrondissement n'ont pas encore réussi à organiser une école, ils espèrent pouvoir le faire dans le cours de l'année courante.

RÉSUMÉ.

Pour embrasser d'un seul coup d'œil la condition présente de nos écoles catholiques élémentaires, je résumerai comme suit les statistiques de chaque arrondissement. Je me permettrai de faire remarquer ici que les progrès de nos écoles n'ont pas cessé de continuer depuis la date de mes visites, et que les chiffres ci dessous sont maintenant bien au dessous de la vérité.

Nombre d'Écoles.	ARRONDISSEMENTS.													
	Garçons.	Filles.	Syllabaire.	Devoir ou livre corresp.	Ecriture.	Grammaire.	Arithmétique.	Géographie.	Composition.	Chant.	Musique Instrumentale.	Dessin.	Catéchisme.	Langue franç. et anglaise.
1	17	10	7	17	4	17							17	17
1	35	23	13	12	18								35	35
1	19	8	19	18	10	19							19	34
1	62	14	7	4	39	1			76				76	
1	14	11	25										25	
1	55	30											55	
1	22	17	29	10	13		6						39	
1	15	16	25										25	
1	34	18	40										40	
1	38	26	44	10	32	24	24	13					64	
1	31	21	27	20	44	6	30						54	
1	40	21	23	24	26	15	26	12		61			52	52
1	18	15	31	27									31	
1	16	18	24	3	3								28	
1	15	10	4										15	
1	25	18	41										41	
1	13	12											13	
17	368	271	411	150	173	78	180	36	20	201	5	2	546	133

Sur ce chiffre de 17 écoles, actuellement ouvertes à 639 enfants des deux sexes, huit l'étaient avant 1870, c'étaient celles de St. Boniface, de St. François-Xavier, de St. Vital, de St. Norbert, de St. Charles et de la Pointe de Chênes. Avant cette époque, celles de Ste. Anne et du Lac fonctionnaient toutes deux plus ou moins régulièrement. La subvention de la Législature jointe au système adopté par la loi de cette année ont consolidé ces dernières et donné l'existence à sept nouvelles, à savoir, les écoles de St. François-Xavier ouest et est, de la Baie St. Paul, de chez B. Tourond, de chez les St. Germain, de Ste. Agathe nord et de la Rivière aux Gratiis.

RÉSULTATS DE LA LOI ACTUELLE.

Le nouveau régime politique de la province en fixant au sol une bonne partie de la population a rendu absolument nécessaire la multiplication des moyens d'instruction regardés comme suffisants jusque là. Ces moyens les Missionnaires seuls, ou presque seuls, les avaient fournis. Ce fut un des premiers soins de l'illustre Evêque Provencher de s'occuper de la question de l'éducation. Les sacrifices qu'il s'imposa dans ce but furent considérables, et malgré l'extrême dénuement du zélé prélat, il put faire commencer un cours régulier d'études à quelques enfants dès 1833.

Plus tard, en 1844, il obtint des Religieuses, et put dès lors espérer voir l'instruction élémentaire et l'éducation prendre une assiette permanente et régulière dans les paroisses. Cependant les progrès furent lents malgré le zèle des dévouées institutrices, et les sacrifices sans nombre qu'elles eurent à s'imposer. Comment pouvait-on goûter les bienfaits de l'éducation lorsqu'à peine on en voyait l'utilité? La vie nomade faisait oublier les leçons de l'école, et la vie sédentaire elle-même n'avait rien qui fut propre à en faire sentir la nécessité.

L'illustre successeur du prélat missionnaire, Sa Grâce Mgr. Taché, n'a pas consacré moins de temps, de soins et de sollicitude pour l'éducation que son regretté prédécesseur. Un plus grand succès a couronné ses nobles efforts ainsi que le zèle et le dévouement de son fidèle clergé, et ce serait se tromper gravement que de croire que l'éducation était nulle dans la colonie de la Rivière-Rouge avant son changement de régime politique. D'ailleurs les statistiques et renseignements de ce court rapport, établissent la chose d'une manière irrévocable. Le soussigné dans la plupart des cas n'a eu qu'à recommander aux écoles nouvelles de prendre les anciennes pour exemples.

Cependant, il est aussi vrai de dire que les événements politiques en changeant la face du pays ont réveillé partout un plus vif besoin d'instruction, et la loi de 1871 aura contribué puissamment à l'activer en rendant possible la satisfaction de cette nécessité.

Est-ce à dire que nos hommes d'Etat doivent traiter cette grave question à l'instar des anciennes Provinces où l'idée de taxe est depuis longtemps comprise et acceptée? Est-ce à dire qu'il faille rejeter entièrement le fardeau des dépenses considérables occasionnées par la construction et l'installation des maisons d'école sur les épaules de la population du pays?

Je ne le crois pas. De ce qu'une institution fleurit dans tel pays, c'est s'exposer à mal conclure que de dire qu'elle produira les mêmes résultats dans tel autre. Les circonstances particulières d'une population doivent tout d'abord entrer en ligne de compte. Or, c'est précisément le caractère exceptionnel de ces circonstances multiples et variées qui fait que le législateur ne peut s'aventurer avec trop de prudence lorsqu'il s'agit d'appliquer ici les principes et les idées du *self government* dans toute leur plénitude.

Le changement d'un système politique paternel en celui des institutions vigoureuses qui nous régissent aujourd'hui n'a pas eu de transition et cependant cette transition était et n'a pas cessé d'être nécessaire; elle ne pourra que s'effectuer lentement et par degrés si l'on veut que le nouveau régime soit compris, apprécié et produise tous les résultats qu'on en doit attendre.

Ces considérations me paraissent ici à leur place pour engager nos législateurs à persévérer dans la voie pratique où ils se sont engagés sur la question de l'instruction publique. Ils ont pensé que la première taxe serait possible si les contribuables se trouvaient engagés à l'établir eux-mêmes pour un objet aussi précieux que l'éducation: leur attente n'a pas été déçue. Notre population a compris de suite l'inestimable avantage de l'instruction et n'a pas hésité à se taxer pour l'obtenir. Cette taxe a été légère et à peu près uniforme dans tous les arrondissements, et il y avait mille raisons qu'il en fut ainsi. La nouveauté de la chose n'était pas une de ces moindres raisons. Cependant le produit de cette contribution n'a pas suffi et je ne vois guère le moyen de faire en sorte que la taxe soit augmentée pour le moment.

Sauf six arrondissements dotés de salle d'écoles par les missionnaires, il faut partout construire des maisons d'école, et la chose me paraît très-difficile si la Législature ne vient pas en aide aux contribuables. Dans le cas où la subvention ne pourrait être assez considérable pour faire toutes ces constructions à la fois dans une seule année, je recommanderais de procéder graduellement. Avant peu d'années chaque arrondissement aurait ainsi sa maison d'école, à laquelle serait attaché un lot de terre assez grand pour améliorer la condition de l'instituteur.

La rareté des maîtres ou maîtresses d'école et les prix demandés ont absorbé cette année toutes les ressources des commissaires, de même que celles du Conseil d'Instruction Publique, et il a fallu en plus d'un cas recourir à la générosité privée pour l'installation des maîtres d'écoles, etc.

La somme votée cette année devait dans la pensée du Législateur subvenir aux écoles existantes; elle eut suffi si le nombre de ces écoles fut resté le même.

Mais, comme on peut le constater, nos écoles ont presque doublé, et je considère extrêmement important d'encourager par tous les moyens ces excellentes dispositions de la population.

Nos écoles manquent pour la plupart de globes, de cartes de géographie, de tableaux noirs et de ces détails d'installation si utiles aux maîtres et si avantageux pour l'élève: c'est un fardeau de plus pour les Commissaires, et qu'il serait peut être bon d'alléger.

La visite d'inspection recommandée par Votre Excellence et le Conseil était absolument nécessaire.

Dans la plupart des arrondissements la loi a dû être expliquée,

non-seulement dans sa lettre mais surtout dans son esprit. J'ai vu à plusieurs reprises les Commissaires de tous les arrondissements, et je me suis convaincu qu'il n'y avait que ce moyen de mettre la loi en opération et d'en faire comprendre les précieux avantages. Le temps considérable et les peines que j'y ai ai mises ne me paraissent pas avoir été perdus. Partout on a su gré au gouvernement de la sollicitude qu'il montrait pour la cause de l'instruction, et la meilleure preuve à en donner est l'accroissement du nombre des écoles parmi la population catholique.

Aujourd'hui la loi est mieux comprise, et je ne doute pas que les élections annuelles du premier lundi de Février prochain ne se fassent avec plus de régularité, d'union et d'ensemble.

Les résultats de la visite du Surintendant aux écoles elles-mêmes n'a pas été sans importance. Outre la condition de l'enseignement, j'ai recueilli des notions précieuses dont le Conseil pourra faire son profit dans l'organisation d'une méthode et d'une discipline uniformes. De semblables visites sont un motif d'émulation pour les élèves en même temps que le plus sûr moyen d'apprécier leur progrès.

SUR QUELQUES CHANGEMENTS.

Je prendrai la liberté de recommander qu'il soit apporté dans la loi actuelle quelques modifications rendues désirables par l'expérience. Ainsi, par exemple, supposez qu'un arrondissement se trouve dans l'impossibilité de procéder à ses élections à l'époque fixée par la loi, aucune disposition ne vient à son secours soit pour continuer en office les anciens commissaires ou en nommer de nouveaux, soit pour fixer le terme d'une autre assemblée.

D'un autre côté, nulle clause ne vient au secours des Commissaires dans la perception des cotisations scolaires. A l'heure qu'il est, tous sont sous l'impression que la rentrée des fonds de l'école dépend exclusivement de la bonne volonté des contribuables. Vraie ou fausse, il me semble qu'il serait peut-être avantageux de faire disparaître cette opinion qui ne peut que nuire au bon ordre et au progrès de l'instruction publique. Une fois éclairés sur ses droits et sur ses devoirs, les citoyens apprécient mieux les uns, s'ils sentent qu'ils peuvent être forcés à l'exécution des autres.

Une troisième recommandation que je prendrai la liberté de faire est celle de constituer en corporation les Commissaires d'écoles par une disposition législative.

Je ferai encore une quatrième remarque sur la difficulté de prélever la taxe d'école sur la propriété des absents de même que sur les terres des réserves des enfants mineurs métis.

Il me paraît important de régler ces diverses questions afin d'empêcher les doutes et les contentions que ne manquent jamais de susciter des devoirs mal définis.

OBSERVATIONS DIVERSES.

L'emploi des fonds votés par la Législature pour les écoles élémentaires a été fait en la manière recommandée par le Conseil ;

partie a été payée en Juillet dernier aux écoles alors existantes, moitié à celle qui existaient au 25 janvier courant. Ces diverses sommes ont été distribuées en conformité de la 18ième clause de la loi.

Je ne puis terminer ce rapport abrégé de nos travaux de l'année courante sans reconnaître ici la façon extrêmement courtoise avec laquelle le sousigné, lors de son voyage en Canada, a été reçu par l'Hon. M. Chauveau, Ministre de l'Instruction publique pour la Province de Québec, ainsi que par le Rvd Dr Ryerson, Surintendant de l'Education pour la Province d'Ontario. Les plus amples renseignements ont été mis à sa disposition sur ce qui touche les livres, la discipline et le système des écoles élémentaires des deux Provinces, et l'Honorable M. Chauveau a bien voulu joindre à un envoi gratuit de livres, rapports, formules, etc., de son département, le don pour l'année courante de douze exemplaires du Journal de l'Instruction Publique, anglais et français.

Ce don généreux est un encouragement précieux pour les maîtres et maîtresses d'école, ainsi tous me l'ont exprimé à diverses reprises, et c'est mon devoir d'en consigner ici le témoignage public.

Il va de soi que l'ouverture des nouvelles écoles nous a mis dans un embarras extrême; nous n'avons su où prendre des instituteurs; pourquoi ne pas espérer que la Province de Québec nous viendra en aide? Cependant, afin de ne pas tromper personne, nous devons dire que la carrière de l'enseignement, ingrate partout, n'est pas différente ici de ce qu'elle est ailleurs. C'est autant un apostolat et une œuvre de patience et de dévouement dans la Province de Manitoba que dans la Province de Québec.

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

JOSEPH ROYAL,

Surintendant des Ecoles Catholiques.

St. François-Xavier, 27 décembre 1871. }
Province de Manitoba, }
Canada. }

